

DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT DES
TRAVAUX DU ZÉNITH
DU GRAND NANCY
11 JUILLET 2019

CONTACT PRESSE

Élise Frisoni

elise.frisoni@grandnancy.eu

03 83 91 84 25 / 06 21 90 53 00



Équipement majeur de la Métropole, le Zénith du Grand Nancy est un levier essentiel pour l'attractivité et le rayonnement du territoire et son bassin de vie.

Alors que les deux concerts de cet été, Patick Bruel et ZZ Top, ont fait le plein et accueilli à eux deux près de 24 000 personnes, l'heure est maintenant au lancement d'un vaste chantier qui va permettre au Zénith d'évoluer pour répondre aux besoins du public et devenir ainsi un équipement « nouvelle génération » dans le paysage national.

L'objectif : accueillir 30 000 spectateurs en plus chaque année et développer la diffusion en extérieur, en améliorant le confort et l'accueil des usagers, agrandissant l'espace scénique et donc la capacité d'accueil, et en aménageant l'amphithéâtre extérieur.



LE ZÉNITH DU GRAND NANCY, UN ÉQUIPEMENT MÉTROPOLITAIN

Situé sur la commune de Maxéville, à proximité de la Forêt de Haye, le Zénith du Grand Nancy est propriété du Grand Nancy depuis le 1^{er} janvier 2000.

Doté d'une surface totale de 92 700 m², le Zénith est la plus grande salle de spectacle de l'agglomération nancéienne. Espace polyvalent en forme de guitare électrique, il dispose d'une scène réversible à ciel ouvert.

Il abrite :

- 1 salle de spectacle couverte (7 700 m²) d'une capacité de :
 - 4 710 places assises
 - 6 000 places assis-debout

- 1 amphithéâtre en plein air, d'une capacité de 25.000 places, dont :
 - 17 000 places assises en gradins
 - 8 000 places debout, en parterre

- 1 espace « VIP »
- 3 bureaux organisateurs et de production
- 9 loges artistes
- 1 « catering » (salle à manger dédiée aux productions, artistes et techniciens)
- 1 point de vente de billetterie, mis à disposition des promoteurs et producteurs de spectacles
- 1 parking d'une surface de 72 000 m², pouvant accueillir 2 500 véhicules



UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE NATURE CONCESSIVE

Jusqu'au 31 août 2018, le Zénith était exploité par l'intermédiaire d'une filiale dédiée de la Société S-PASS dans le cadre d'une convention de délégation de service public de type affermage.

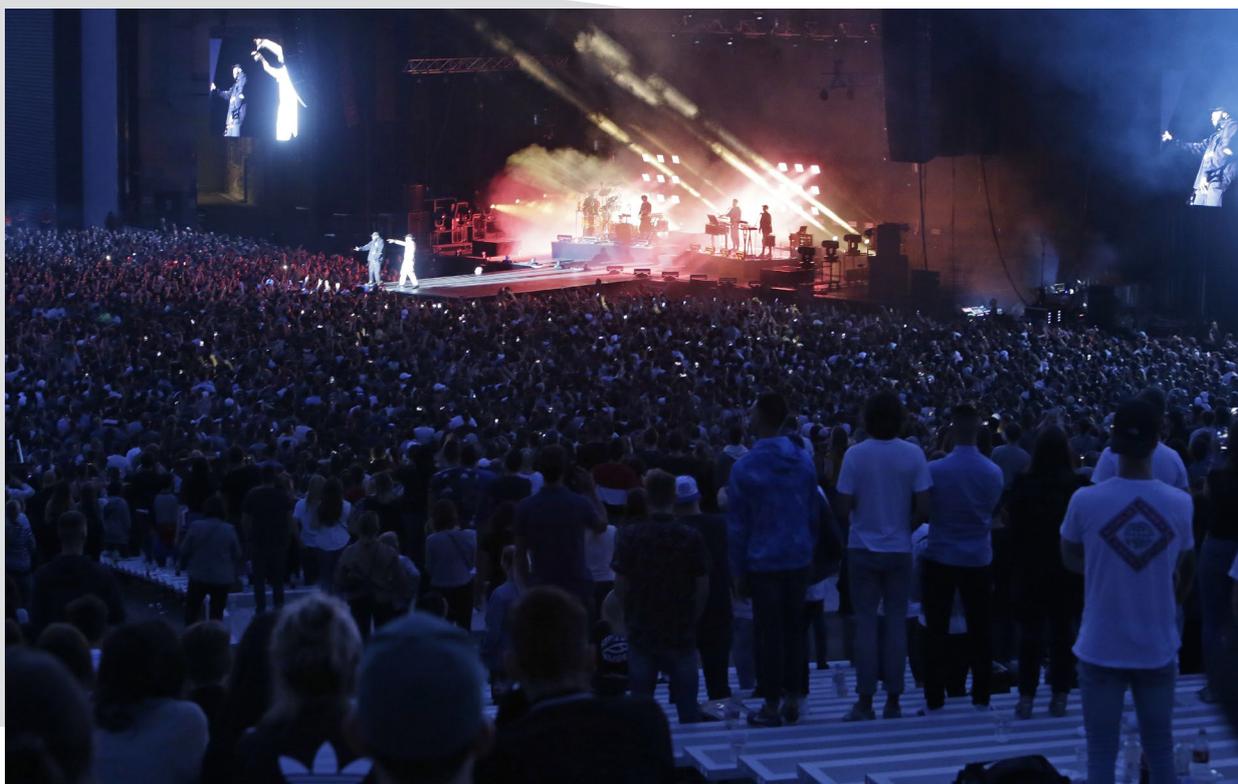
Une étude réalisée en 2017 a préconisé le recours à une délégation de service public de nature concessive pour l'exploitation du bâtiment et le portage d'un programme d'investissement pour une opération d'extension-rénovation à hauteur de 11 M€.

La formule concessive permet ainsi de confier à un tiers la réalisation des travaux, l'exploitation et la maintenance. À charge pour le délégataire de trouver les recettes nécessaires à l'amortissement de ses investissements et de ses coûts.

L'objectif de ce nouveau mode d'exploitation d'une durée de 25 ans : créer les conditions favorables à la revalorisation du Zénith, améliorer la satisfaction des usagers, la rentabilité et la compétitivité de l'équipement.

Le périmètre délégué porte sur l'ensemble du bâtiment du Zénith ainsi que de l'amphithéâtre adjacent, à l'exception des espaces verts et du parking dont l'entretien demeure assuré par le Grand Nancy.

Afin de ne pas bouleverser les modèles économiques des organisateurs et producteurs fidèles du Zénith du Grand Nancy, l'offre du groupement est construite sur un principe de continuité de l'actuelle grille tarifaire.



CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LA MÉTROPOLE

Au regard des contraintes de service public imposées au concessionnaire, notamment sur la réalisation d'un programme d'investissement dont le coût ne peut être intégralement compensé par les tarifs acquittés par les usagers de la salle de spectacle et de l'amphithéâtre, le Grand Nancy verse une contribution répartie ainsi:

■ PÉRIODE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION (21 MOIS)

- Subvention d'investissement : 320K€ HT/an
- Compensation des contraintes d'exploitation : 360K€ HT/an

■ PÉRIODE POST CONCEPTION-CONSTRUCTION (279 MOIS)

- Subvention d'investissement : 559K€ HT/an
- Compensation des contraintes d'exploitation : 90,3K€ HT/an

REDEVANCES VERSÉES PAR LE CONCESSIONNAIRE

Le candidat propose trois redevances au Grand Nancy :

- Une redevance annuelle fixe pour occupation du domaine public à hauteur de 100 000 € HT ;
- Une redevance variable d'intéressement évoluant selon un barème évoluant de 10 à 20% déterminé selon des seuils de résultats nets avant impôt ;
- En cas de dépassement du compte d'exploitation prévisionnel, une redevance variable d'intéressement sur le locatif HT de l'activité (salle, amphithéâtre, bar) selon un barème évoluant de 10 à 20 % selon des seuils de chiffre d'affaires.

NANCY GRANDE SCÈNE

Le concessionnaire est constitué sous la forme d'une société dédiée nommée Nancy Grande Scène, dont l'actionnariat est réparti comme suit :

- NAC Partners 50 %
- Banque des Territoires : 30 %
- VINCI Construction France : 15 %
- S-PASS : 5 %

La société de projet s'appuiera également sur les moyens et compétences d'un ensemble de partenaires, à savoir :

- Adim Est (promoteur : titulaire du contrat de promotion immobilière), filiale de VINCI Construction France
- Pierron Architecture/Egis (maîtrise d'œuvre),
- GTM Hallé (construction), filiale de VINCI Construction France, mandataire du groupement de conception-réalisation
- S-Pass (contrat de subdélégation pour la partie exploitation-maintenance).

UN PROGRAMME DE TRAVAUX AMBITIEUX

D'un montant de 10 400 000 € HT (entièrement pris en charge par Nancy Grande Scène), les travaux du Zénith se diviseront en deux catégories :

1. Le programme technique de la Métropole du Grand Nancy, qui comprend principalement l'extension de la scène permettant d'améliorer la jauge des spectacles indoor ainsi que la rénovation générale de la couverture de la salle et du hall.
2. Les travaux d'amélioration du confort et de l'accueil.

Conduits par GTM Hallé, les travaux suivants seront réalisés au cours de l'année 2019/2020 :

■ Juillet 2019 - avril 2020

Extension de la scène intérieure afin d'améliorer la jauge des spectacles passant ainsi de 6 000 places actuellement à un peu plus de 8 000 places. Cette extension permettra également la pose d'un nouveau grill technique et le réaménagement des accès afin de pouvoir accueillir de nouveaux spectacles et de s'adapter aux contraintes techniques des producteurs et des tourneurs.

Il prévoit également le remplacement des portes de scène, la rénovation des escaliers des loges et la pose de rideaux à ouverture rapide pour accès des livraisons à la scène.

■ Août 2019 - novembre 2019

Rénovation générale de la couverture de la salle de spectacle indoor et du hall et remplacement des menuiseries extérieures permettant ainsi la gestion du Gros Entretien Renouvellement (GER) par le concessionnaire.

■ Juillet 2019- novembre 2019

Rénovation de la salle de spectacle indoor et du hall : amélioration du confort et de l'accueil des usagers, avec notamment la réfection des bars et espaces de restauration et la création d'un espace VIP en mezzanine afin de développer le club des partenaires, amélioration des performances énergétiques, rénovation de l'architecture électrique.

■ Juillet 2019 - avril 2020

Réaménagement de l'amphithéâtre extérieur par l'aménagement d'un espace régie, d'une zone VIP, de la reprise du parterre en enrobé et la création de plateformes pour les Personnes à Mobilité Réduite. Des travaux ont d'ores et déjà été menés par le Grand Nancy, en collaboration avec des représentants associatifs concernés, pour aménager la salle de spectacle, le hall et les abords afin de rendre l'équipement accessible aux personnes en situation de handicap.

■ Juillet 2019 - avril 2020

Rénovation des espaces extérieurs par la reprise des chéneaux devant la porte d'entrée, le réaménagement d'une partie de la billetterie actuelle en toilettes destinés au public qui attend au portail d'entrée, l'amélioration de la signalétique extérieure pour l'accueil et l'information du public comprenant un totem d'information, une enseigne et un panneau vidéo.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux s'engageront en juillet pour une durée de 10 mois, jusque début mai 2020 pour l'ensemble des travaux.

La livraison et mise en service de l'équipement restructuré est arrêtée au 1^{er} juin 2020 une fois les formalités d'ouverture au public et autres commissions de sécurité validées.

